## LES MARCHÉS DE LA BOURSE

## Plan

- Les marchés de la Cote de la Bourse;

-Le marché de l'Hors Cote;

-Les opérations d'enregistrement;

-Le déroulement d'une séance de Bourse.

## I- Les marchés de la Cote de la Bourse:

La Cote de la Bourse comprend deux marchés:

A: Le marché des titres de capital:

**1-Le marché Principal:** celui-ci est réservé aux sociétés Faisant Appel Public à l'Epargne (FAPE) justifiant d'une taille relativement importante et ayant atteint une certaine maturité. Ce marché est composé actuellement de **55 sociétés**;

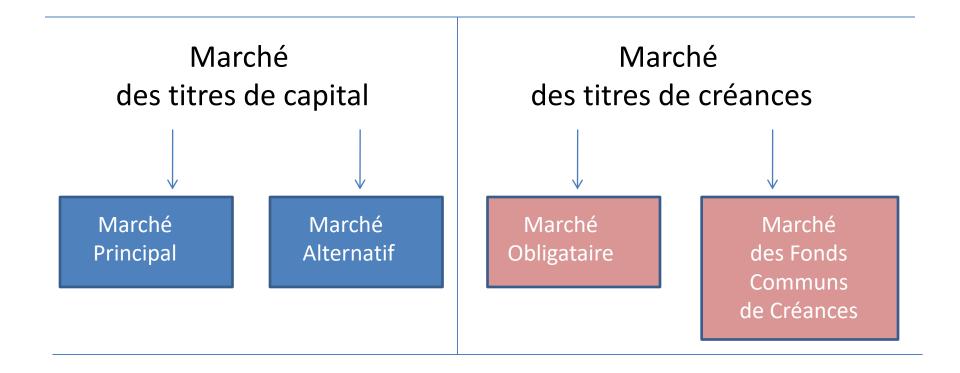
**2-Le marché Alternatif:** créé en 2007, celui-ci est réservé aux entreprises de moindres tailles et s'adressent au marché pour lever des fonds servant à financer des projets d'investissement. Ce marché est composé actuellement de **5 sociétés**;

### I- Les marchés de la Cote de la Bourse:

#### B: Le marché des titres de Créance :

- **1-Les Bons de Trésor émis par l'Etat:** ceux-ci sont automatiquement admis à la Cote de la Bourse. Actuellement, 15 bons de trésor assimilables (**BTA**) sont cotées à la Bourse;
- **2-Les obligations émis par les entreprises** (*Coporate Bonds*): Pour se financer, certaines entreprises émettent des emprunts obligataires sur le marché. Les sociétés de leasing, ainsi que les banques sont des émetteurs récurrents. Actuellement, la Bourse compte 176 lignes de cotation dont l'encours global est de l'ordre de **2000MD**;
- **3-Les Fonds Communs de Créance** (*FCC/titrisation*): ceux-ci sont nés de la transformation des crédits hypothécaires d'une banque en valeurs mobilières. Actuellement, la Bourse compte deux FCC émis par la BIAT.

### La Cote de la Bourse de Tunis



✓ L'admission des titres de capital d'une Société Anonyme à la Cote de la Bourse obéit à certaines conditions ou critères qu'elle doit remplir, selon le marché qu'elle choisit (Principal ou Alternatif)

## **Titres de Capital**

#### Les conditions d'admission à la Cote

### Les conditions communes

- ✓ Diffusion d'au moins 10% du capital dans le public;
- ✓ Disposer d'une organisation adéquate, d'un audit interne, d'un contrôle de gestion;
- ✓ Présenter un rapport d'évaluation sur les actifs de la société réalisé par un expert reconnu par le CMF;
- ✓ Présenter les états financiers audités des deux derniers exercices;
- ✓ Présenter des informations prévisionnelles sur cinq ans, établies par le conseil d'administration, accompagnées de l'avis du commissaire aux comptes;
- ✓ Produire un projet de prospectus d'admission établis selon les conditions fixées par Conseil du Marché Financier (CMF);

## Les Conditions Spécifiques (suite)

Marché Principal	Marché Alternatif
Deux derniers exercices bénéficiaires.	La condition de bénéfice n'est pas exigée.
Répartition des titres de la société détenus par le public* <u>entre 200</u> <u>actionnaires au moins</u> au plus tard le jour de l'introduction.	Répartition des titres de la société détenus par le public*  entre 100 actionnaires au moins ou 5 actionnaires  institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.
Avoir un capital minimum de 3MD le jour de l'introduction	La condition de capital minimum n'est pas exigée.
	<ul> <li>L'admission peut être demandée par une société quand son capital est détenu, depuis plus d'un an, à hauteur de 20% au moins par deux investisseurs institutionnels,</li> <li>La société doit désigner un listing sponsor, pour une période deux ans au moins. (Le LS ne doit pas être l'évaluateur ou le CAC de la société)</li> </ul>

## **Processus d'admission**

Phase	Mission	Résultat (output)
Préparation d'entreprise	<ul> <li>Choisir le bon timing pour une introduction en bourse;</li> <li>de Choisir la modalité d'ouverture du capital: Cession de titres existants ou augmentation du capital.</li> <li>Elaborer un business plan cohérent.</li> </ul>	•

Choix des cabinets pour le •Effectuer les dues diligences juridique, «due diligence» fiscal, comptable et organisationnel. et l'évaluation •Evaluation financière de l'entreprise.

Rapports d'audit Et d'évaluation financière

## Processus d'admission (suite)

Phase	Mission	Résultat (output)
Réalisation de l'opération d'admission	<ul> <li>Choix de l'introducteur;</li> <li>Collecte des informations qui serviront à la préparation du dossier d'admission en bourse;</li> <li>Identification des catégories d'investisseurs.</li> </ul>	-Planning de l'opération ; -Obtention de l'accord des
Le suivi après l'introduction	<ul> <li>Assister l'entreprise pour répondre aux obligations légales en matière d'informations périodiques et occasionnelles;</li> <li>Assister l'entreprises aux réunions avec les analystes financiers;</li> <li>Assurer la liquidité du titre admis.</li> </ul>	<ul> <li>Convention d'assistance</li> <li>Publication régulière des notes d'analyse.</li> </ul>

### II- Le marché de l'hors cote

Pour ce marché deux modes de cotation sont prévus:

**1-La négociation électronique:** ce mode est réservé aux sociétés FAPE non admises à la Cote de la Bourse et justifiant d'une certaine fréquence de cotation. Pour bénéficier de ce mode de cotation la société concernée doit déposer une demande auprès de la Bourse de Tunis;

**2-La vente aux enchères:** Ce marché est réservé également aux entreprises FAPE qui ne sont pas admises à la Cote de la Bourse. La demande doit être publiée sur le bulletin officiel de la Bourse pendant au moins trois séances de Bourse. Les négociations sont réalisées une fois par semaine, soit chaque vendredi matin;

-La transaction peut être réalisée avec un prix différent de celui annoncé au bulletin officiel de la Bourse, si d'autres intermédiaires en bourse participent à l'enchère;

## III- Les opérations d'enregistrement

- **1-Règle Générale**: Ces opérations sont spécifiques aux **sociétés anonymes** non FAPE (sociétés fermées):
- Les prix sont déterminés en dehors des marchés de la Bourse, fixés par les parties;
- Parmi les documents exigés par la réglementation boursière: la demande d'enregistrement, l'acte de cession dont le rédacteur est l'intermédiaire en bourse, les statuts de la sociétés, les autorisations nécessaires: CSI, CAREPP, BCT, Ministère agriculture (SMVDA), CMF (SDB)...
- Pour chaque opération enregistrée, la Bourse délivre une attestation à l'intermédiaire chargé.

## III- Les opérations d'enregistrement (suite)

- **2- Exception:** sous certaines conditions, les sociétés FAPE peuvent aussi faire l'objet d'une opération d'enregistrement; parmi ces cas:
- Opération entre conjoints ou entre ascendants et descendants;
- Opération entre deux sociétés dont l'une d'elles détient au moins 34% du capital de l'autre société;
- Opération réalisée dans le cadre d'une convention de portage;
- Opération décidée dans le cadre de la restructuration des entreprises publiques;

### IV- Déroulement d'une séance de Bourse

#### A-Quelques notions de base:

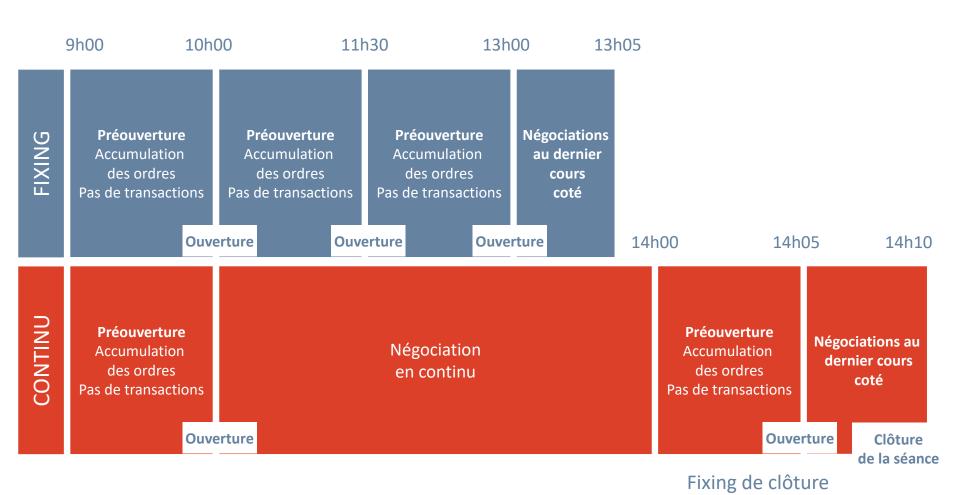
- -Les valeurs de la cote sont négociées selon deux modes:
- -1<sup>er</sup> mode: la cotation en <u>continu</u>: réservée pour les valeurs liquides, celles dont il est réalisé en moyenne 5 transactions par jour de bourse (51 sociétés);
- 2<sup>ème</sup> mode: la cotation <u>en fixing</u>: pour les valeurs qui n'ont pas satisfait la condition de 5 transactions par jour de bourse (9 sociétés);
- -Les ordres sont transmis par les intermédiaires en bourse au carnet d'ordres central de chaque valeur;
- -Pour chaque valeur, les ordres sont classés par priorité de prix et de temps: à l'achat du plus élevé au plus faible (et inversement à la vente);
- -Au niveau du carnet d'ordres, les ordres sont **anonymes**: on ne connait pas l'identité ni de l'intermédiaire en bourse ni de son client;

# IV- Déroulement d'une séance de Bourse (suite)

- Les titres de capital sont cotés en dinars;
- Les titres de créance sont cotés en **pourcentage** de la valeur faciale;
- La variation maximale d'un cours est de <u>+</u> 6,09% par jour de bourse par rapport au cours de clôture de la veille;
- Le prix d'équilibre est déterminée automatiquement par le système de négociation.

## IV- Déroulement d'une séance de Bourse

(suite)



## IV- Déroulement d'une séance de Bourse (suite)

#### Les transactions de bloc:

Il s'agit de transactions réalisées à la clôture de marché portant sur un montant au supérieur ou égal à 100 mille dinars.

Pour les transactions de bloc supérieures à 1,0MD, la variation maximale peut atteindre 10% par rapport au cours de clôture;